

Sujet : [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SAINT JOUVENT

De : Stéphane DAVID

Date : 13/10/2023 08:00

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de porter à votre connaissance mes réactions dans le cadre de l'enquête publique concernant l'installation d'un parc de panneaux photovoltaïques à Saint Jouvent.

A- Je ne peux que réagir suite à la communication de Mr et Mme Mineau sur le site de l'enquête publique.

1- M. Mineau se permet de dire que sa parcelle n'a jamais été productive. Il faut savoir que des personnes sont nées avant lui, et que ces personnes exploitaient ces parcelles et qu'elles étaient largement rentables !! Car nous sommes en Limousin et non dans la Beauce. Nos terres limousines sont des terres d'élevage pâturées par des ovins et bovins. Ce ne sont des terres céréalières à être labourées tous les ans !!! M. Mineau ne savait peut-être pas en choisissant le limousin que ses terres ne sont pas céréalières. Cela n'empêche pas que tous les 5 ans ces terres étaient labourées et des céréales y poussaient. Après la culture, ces terres étaient remises en prairies pour permettre à la terre de se reposer.

2- M. et Mme Mineau sont de très bons producteurs de fromages de chèvre. Mais l'agriculture ne s'invente pas.

3- Je dénonce également son mépris envers les habitants de Romanet et des Meynieux car il nous impose + de 20ha de panneaux à proximité de nos habitations. Pour ma part, les panneaux seront à 50 mètres de chez moi !!!

B- Je suis copropriétaire de la maison située 27, Romanet à Saint Jouvent.

J'interviens sur cette enquête publique afin de vous communiquer mes éléments, remarques et questions.

Mes parents, Mr/Mme Gabriel DAVID, exploitaient toutes les terres concernées par le projet d'OXY 1902. Je connais donc parfaitement la structure des terrains, le chemin qui traverse les deux parcelles n° 267 et 59.

1- Sur la parcelle n°297, il existait un petit bois qui a été arraché. Entre la parcelle n° 297 et 59, il y avait un chemin séparateur qui n'existe plus. Ce chemin était bordé d'arbres qui apportaient beaucoup d'ombre au bénéfice de la faune et des bêtes qui pâturaient.

2- Sur la parcelle 59, il existait également un bois qui a été détruit, ainsi qu'une source qui

abreuvait le bétail, les cervidés, et toute la faune sauvage. Résultat de l'histoire : depuis que M. MINEAU est propriétaire, celui-ci s'est permis de tout détruire pour uniformiser les deux parcelles. C'est à croire que M. MINEAU n'aime pas la nature !!! Vous pourrez constater la différence géographique à l'aide du plan que vous trouverez en PJ. Nous avons pu constater que le remembrement a été néfaste pour la nature.

À Est-ce normal que M. MINEAU se soit permis de supprimer le chemin qui séparaient les deux parcelles, de détruire les bois et pire encore d'avoir détruit la source d'eau ??

3- Je porte à votre connaissance que j'ai acheté la maison il y a 1 an 1/2 (suite au partage entre les héritiers après le décès de mes parents). Personne ne m'a informé de ce projet qui va fortement modifier le paysage d'origine et la tranquillité qui y règne encore aujourd'hui. C'est en voyant le panneau d'informations apposé sur ma clôture que j'ai pris connaissance de ce projet !!!!! Si la centrale se fait, ma maison sera située à peine à 50 mètres des panneaux photovoltaïques et c'est inacceptable ! Je suis contre l'installation des panneaux sur cette surface. Je demande également un dédommagement pour la perte de la valeur de ma maison. Je ne manquerai pas de vous fournir une cotation de la maison avant le projet et après l'implantation de la centrale.

4- L'ancienne carrière : elle est devenue une friche, suite à son manque de rentabilité pour l'exploitation du kaolin.

À De plus, pour quelles raisons OXY 1902 n'implante pas de panneaux sur cette surface qui ne dérangerait pas les riverains ??

Il semblerait que cette très jeune entreprise n'ait pas les moyens financiers de restaurer cette ancienne carrière pour l'exploiter ?? Il est bien plus facile d'utiliser des jolies terres agricoles, qui ont pour but de nous nourrir, qui ne demandent aucuns travaux d'aménagement au porteur de projet.

À Monsieur le Commissaire, vous êtes-vous assuré de la bonne santé financière du porteur de projet OXY1902 ?

Est-ce réellement une société sérieuse digne de ce nom ?

Si toutefois cette ancienne carrière ne venait à ne pas être utilisée pour l'implantation des panneaux solaires, je demande que toutes cette surface de 1.3ha soit remise en terre agricole.

5- Nuisances et pollution : je refuse de subir des nuisances de tout ordre à la suite de l'implantation d'une centrale de panneaux photovoltaïques à proximité de ma maison : détérioration du paysage, nuisances sonores électriques.

À Le porteur de projet a-t-il prévu une solution pour que les riverains ne subissent pas de pollution visuelle, sonore, etc.... ?

De plus, c'est sur ce joli plateau de Romanet que tous les enfants des environs ont appris à faire du vélo.

Beaucoup de randonneurs prennent du plaisir à emprunter les chemins proches de ces parcelles.

Je rappelle aussi le passage d'une faune sauvage qui ne pourra circuler à cause de la clôture de la centrale et de l'implantation des panneaux.

6- Manque de prévenance et mauvaise communication de la MAIRIE et de OXY1901 : je rappelle que c'est à partir du moment où j'ai vu le panneau accroché à ma clôture que j'ai été informé du projet (15/08/2023).

Je dénonce le fait que ce projet a été mené en catimini en fin 2020. Le COVID a bien aidé toutes les parties (Mairie, Porteur de projet, Propriétaire des parcelles 297 et 59) à valider ce projet sans en informer officiellement les riverains.

7- Je me suis permis d'aller voir le parc photovoltaïque de BLOND (87). Les panneaux ne se voient à peine de la route. Ces panneaux sont au moins à 500 mètres des habitations.

En conclusion : je suis TOTALEMENT contre les panneaux photovoltaïques sur des terres cultivées et à proximité des habitations. Je ne veux pas que notre nature soit saccagée au profit d'une artificialisation des sols.

Il y a suffisamment de bâtiments agricoles ou industriels à recouvrir (on est à moins de 20kms de la Zone Nord !!!) sans avoir besoin de sacrifier des belles surfaces comme celles qui sont concernées par la centrale. Ce n'est pas parce que c'est un projet moderne que c'est un projet d'avenir.

Je vous remercie pour votre attention, Monsieur le Commissaire Enquêteur, et vous prie de croire en mes plus cordiales salutations.

Stéphane DAVID, 27 Romanet 87510 SAINT JOUVENT

— Plan de situation implantation panneaux St Jouvent.jpg —



